

**Aide-mémoire du Président pour la réunion conjointe des
Groupes de travail I et II du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI
Mercredi 27 février 2008, 9 h 30 – 12 h 30**

Vic Heard, Président du GT I et Natalie Feistritzter, Co-Présidente du GT II

1) **Comités techniques** (Recommandations 4.11 et 4.12 de l'EEI): Les Membres ont souligné que les comités techniques sont à la base des travaux de la FAO. La qualité des travaux et les conclusions des comités techniques ont généralement été considérées comme satisfaisantes, et le Comité des pêches et le Comité des forêts ont été particulièrement appréciés. Les Membres ont souscrit aux recommandations de l'EEI, avec les considérations et réserves ci-après:

- a) De nombreux Membres ont appuyé la proposition de l'EEI selon laquelle les comités devraient faire rapport au Conseil sur toutes les questions relatives au programme de la FAO et directement à la Conférence de la FAO pour les questions ayant trait aux politiques et les législations générales dans leurs domaines de compétence respectifs. Ils ont indiqué que cela permettrait à la fois à la FAO de mieux exercer son rôle de gouvernance mondiale et de réduire les chevauchements et l'inefficacité entre le Conseil et la Conférence. Ces Membres ont également été d'avis que pour les questions de gouvernance mondiale, un comité technique réunissant tous les Membres devrait faire rapport à l'organe politique de l'ensemble des Membres, à savoir la Conférence, tout en laissant au Conseil toute latitude d'exercer le contrôle effectif de l'Organisation et de ses programmes. Certains autres ont estimé que, l'officialisation de cette relation nécessitant une modification des Textes fondamentaux, il faudrait faire preuve de prudence (les représentants de la Direction ont fait observer que selon eux, la modification des Textes fondamentaux n'était pas une question fondamentale). Certains autres Membres ont fait valoir qu'il appartenait au Conseil de préparer la Conférence, notamment sur les questions de gouvernance mondiale et que par conséquent, la relation actuelle des comités techniques, qui ne font rapport qu'au Conseil, devrait être maintenue;
- b) Il a été noté que le CSA avait un Bureau qui siégeait entre les sessions et il a été convenu que les Présidents des comités techniques devraient rester en fonction entre les sessions et que pour plusieurs des comités, pour lesquels il y avait une consultation insuffisante avec les Membres au sujet des ordres du jour, cela pourrait aider à améliorer la situation;
- c) Les participants sont convenus que, comme c'était le cas pour le Comité des forêts et le CSA, on pourrait avoir davantage recours à des sessions informelles et des événements spéciaux, également au Comité de l'agriculture et au Comité des produits, mais qu'il fallait veiller à ce que cela ne rende pas difficile la participation des pays en développement et d'autres pays ayant de petites délégations. Lorsqu'on invitait les ONG aux réunions, il fallait prendre soin de faire en sorte qu'il y ait une participation équilibrée des ONG des pays en développement;

d) Au sujet du recours aux services de consultant pour la préparation des travaux des comités techniques et l'appui à ceux-ci, il a été noté que ces consultants devraient être sélectionnés sur la base des compétences techniques et être politiquement neutres. Il importait également de maintenir l'équilibre régional entre ces experts. Ces services de consultant complétaient les compétences spécialisées du Secrétariat de la FAO, mais ne s'y substituaient pas.

2) Au sujet des divers Comités:

- a) Comité de l'agriculture: Les Groupes de travail n'étaient pas favorables à la division des travaux en segments correspondant à divers domaines techniques, mais ils ont estimé qu'il pourrait y avoir un traitement plus systématique des divers domaines de travail au sein de l'ordre du jour et que l'on pourrait continuer à maintenir la nature multidisciplinaire du Comité de l'agriculture. Il a été convenu qu'il était important de traiter de façon plus approfondie les questions d'élevage et certains Membres ont proposé que le Comité de l'agriculture se réunisse tous les ans;
- b) Comité des produits: Les Groupes de travail n'ont pas souscrit à la recommandation de l'EEI visant à déplacer à Genève le lieu des réunions, mais ils se sont déclarés favorables au renforcement de l'interaction avec la CNUCED et l'OMC. Il a été convenu que les groupes intergouvernementaux s'occupant de produits devraient se réunir de façon souple et que l'interaction avec les producteurs et les représentants du secteur pourrait encore être renforcée;
- c) CSA: Les groupes de travail sont convenus que le CSA devrait se réunir tous les deux ans et non pas tous les ans. Le CSA devait également jouer un rôle plus actif dans le suivi et la conduite des activités ayant trait à la réalisation de l'Objectif du Sommet mondial de l'alimentation, notamment par l'examen de l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde.

3) Il a été convenu que les **conférences des parties à des traités, conventions et accords** (tels que le Codex et la CIPV) devraient faire rapport aux organes directeurs par l'intermédiaire du comité technique compétent.

4) **Réunions ministérielles**: Conformément aux recommandations de l'EEI, il a été convenu que les réunions ministérielles pourraient jouer un rôle important, en particulier pour les forêts et les pêches, et que l'on devrait continuer à y avoir recours lorsque les questions élaborées au niveau technique nécessitaient une approbation politique ou une plus grande visibilité. Cependant, il faudrait y avoir recours avec circonspection et avec l'accord des organes directeurs et elles ne devraient pas faire double usage avec les travaux de la Conférence ou des comités techniques. Elles ne devraient pas faire partie de la structure formelle de gouvernance, mais lorsqu'elles étaient effectivement organisées, il était entendu que c'était sur des questions de politique mondiale et leurs recommandations devraient être transmises à la Conférence.